

<https://cii.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article22>



Suivre des études supérieures

- Partir à l'étranger, pour quoi faire ? -

Publication date: jeudi 15 octobre 2015

Copyright © Centre d'Information Internationale - Tous droits réservés

Faire **tout ou partie** de ses études supérieures à l'étranger, c'est l'occasion de **découvrir un cadre éducatif différent**, de **booster son CV** et d'**enrichir ses connaissances interculturelles**. Différents types de départ sont envisageables qui nécessitent de bien se renseigner en amont.

Il est possible :

- de mettre de l'international dans son **curseus d'études en France** par le biais de séjours d'études ou de stages à l'étranger
- de partir pour suivre l'intégralité de son **curseus d'études à l'étranger**
- d'opter pour un **curseus intégré** avec une répartition des cours entre la France et un autre pays.

Dans tous les cas, il faut avoir un **niveau de langue qui permette de suivre les cours dans la langue d'enseignement du pays**, niveau qu'il est le plus souvent nécessaire de prouver par un **test**.

Pour améliorer significativement son niveau de langue avant une mobilité étudiante, il peut être utile de prendre des [cours de langues](#), de faire une [année préparatoire](#) ou de vivre une expérience en immersion telle que le [volontariat](#).

++++ Curseus en France

Il est possible d'effectuer un séjour à l'étranger dans le cadre de ses études en France : on parle alors de **mobilité institutionnelle**.

Séjours d'études à l'étranger

Public concerné	Étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur français à partir de la 2ème année d'études
A qui s'adresser	Pour connaître les partenariats existant et les modalités de candidature (calendrier et procédures), s'adresser au Service des Relations Internationales de l'établissement d'enseignement supérieur français
Conditions	Sélection par les établissements français et étranger, selon le dossier académique, la motivation...
Durée de la mobilité	3 à 12 mois sans dépasser 1 an par cycle d'études
Diplôme obtenu	Diplôme français : Reconnaissance de la période d'études à l'étranger dans le curseus français
Coût	Frais d'inscription uniquement dans l'établissement français (pas de frais d'inscription dans l'établissement étranger partenaire) Selon le programme d'échange et la destination, possibilité de bourses Erasmus et bourses du conseil régional/départemental : s'adresser au Service des Relations Internationales de son établissement ; aide du CROUS à la mobilité internationale pour les étudiants boursiers
Destinations	Pays de et hors Union Européenne en fonction des accords de partenariats entre établissements

Sites ressources	Programme Erasmus+ Principaux programmes internationaux Accords bilatéraux : sites internet des établissements
-------------------------	--

Des démarches administratives (procédures de visa, permis d'études...) peuvent être nécessaires selon les destinations et le type de mobilité dans le respect de la réglementation du pays

Stages à l'étranger

Public concerné	Étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur français dès la 1ère année pour les formations courtes
A qui s'adresser	La recherche de stage s'apparente à une recherche d'emploi : s'appuyer sur le bureau des stages, les réseaux d'étudiants, les réseaux sociaux professionnels et s'informer sur les formats de CV et de lettre de motivation
Conditions	En France, convention tripartite obligatoire stagiaire/entreprise/établissement. Dans les autres pays, la réglementation varie (durée, indemnisation...)
Durée de la mobilité	Durée variable selon le cursus et le niveau de formation
Coût	Selon la destination et le type de stage, possibilité de bourses Erasmus et bourses du conseil régional/départemental : s'adresser au Service des Relations Internationales de son établissement ; aide du CROUS à la mobilité internationale pour les étudiants boursiers
Destinations	Pays de et hors Union Européenne
Sites ressources	Euroguidance EURES

Des démarches administratives (procédures de visa, permis d'études...) peuvent être nécessaires selon les destinations et le type de mobilité dans le respect de la réglementation du pays

++++ Cursus à l'étranger

Il est possible de partir étudier à l'étranger en effectuant les démarches directement dans le pays visé.

Cette mobilité hors programme est nécessairement plus longue puisqu'elle s'envisage **pour toute la durée de préparation d'un diplôme.**

Dans ce cas, il convient de se poser la question de la **reconnaissance du diplôme** en France, si l'on souhaite y poursuivre des études ou y travailler par la suite, surtout dans le cas des **professions réglementées** qui nécessitent l'obtention d'une certification particulière.

Public concerné	Bachelier ou étudiant capable de suivre des cours dans la langue d'enseignement du pays (niveau B2/C1 du CECRL)
A qui s'adresser	Pour connaître les procédures d'admission (centralisées ou propres à l'établissement), prendre contact directement avec le bureau des admissions des établissements convoités
Conditions	Procédures de sélection propres au pays ou à l'établissement

Suivre des études supérieures

Durée de la mobilité	Durée de préparation du diplôme
Diplôme obtenu	Diplôme étranger : Reconnaissance du cursus d'études effectué à l'étranger facilitée pour les 49 pays signataires des accords de Bologne
Coût	Frais d'inscription directement auprès de l'établissement étranger Pas de possibilités de bourses européennes ou régionales mais éventuellement bourses de fondations ou bourses de l'établissement Possibilité de bourse du CROUS sur critères sociaux sous certaines conditions dans un certain nombre de pays du Conseil de l'Europe
Destinations	Pays de et hors Union Européenne
Sites ressources	Mobidata (Etudes supérieures / Trouver une formation)

Des démarches administratives (procédures de visa, permis d'études...) peuvent être nécessaires selon les destinations et le type de mobilité dans le respect de la réglementation du pays

++++ Coursus intégré

Certains partenariats très aboutis permettent d'**obtenir à la fois un diplôme français et un diplôme étranger**. Le temps passé de part et d'autre est alors partagé.

C'est le cas pour les partenariats établis entre la France et l'Allemagne dans le cadre de l'Université Franco-Allemande (UFA).

Public concerné	Étudiant prêt à s'investir dans un programme d'études dense et particulièrement exigeant
A qui s'adresser	Consulter l'offre de formations des établissements
Conditions	Procédures de sélection propres à chaque établissement (CV, lettre de motivation, entretien oral..., évaluation du niveau de langues)
Durée de la mobilité	Périodes de mobilité d'une durée variable selon les programmes
Diplôme obtenu	Diplôme français et diplôme étranger : Reconnaissance du cursus d'études intégrées par les deux pays
Coût	Frais d'inscription dans les deux établissements partenaires Possibilité d'aides financières pendant les périodes de mobilité
Destinations	Pays de et hors Union Européenne
Sites ressources	Euroguidance

Des démarches administratives (procédures de visa, permis d'études...) peuvent être nécessaires selon les destinations et le type de mobilité dans le respect de la réglementation du pays